



Négociations salariales 2011, on tourne : 1^{er} Clap !

Ce lundi 11 avril 2011, la Direction d'AIRBUS en France a réuni les organisations syndicales pour lancer les négociations salariales 2011.

▪ Propositions de la Direction :

	NON-CADRES		CADRES	
	AG	AI	I à IIIB	IIIBEX et IIIC
			AI	AI
01/03/2011	1,3%		2,5%	2,5%
01/05/2011		0,5%		
01/10/2011		0,7%		
TOTAL	1,3%	1,2%	2,5%	2,5%
01/05/2011	Prime de 500€			

Taux d'inflation prévisionnel hors tabac pour 2011 : 1,5%

▪ Considérations CFE-CGC

Ces premières propositions, sont aux chiffres près, la conclusion de la politique salariale 2010, si difficilement atteinte l'année dernière, comme tous les salariés s'en souviennent. La Direction comme à son habitude a dressé un tableau en demi-teinte, en opposant les résultats économiques et industriels et en précisant que la rentabilité d'Airbus n'était pas au rendez-vous, bien que notre filiale contribue largement au chiffre d'affaires d'EADS.

La **CFE-CGC** a rappelé les résultats records qu'Airbus a encore battus en 2010 et tous les indicateurs semblent démontrer dès ce début d'année, que 2011 sera toujours d'une excellente cuvée.

La **CFE-CGC** considère ces propositions comme un socle de discussion, pour l'ensemble de ses revendications qu'elle vient d'exprimer clairement par voix de tract tout dernièrement à l'ensemble des salariés Airbus en France.

Cette première séance a permis à la **CFE-CGC** de décliner ses demandes prioritaires pour l'ensemble des salariés non-cadres et cadres. Notamment la **CFE-CGC** exige que soient augmentés le niveau de 2,5% et la prime de 500 €, qu'elle estime insuffisants au regard de l'engagement passé et à venir des salariés. La **CFE-CGC** en fait un préalable incontournable pour poursuivre les discussions. De même, la **CFE-CGC** défendra plus que jamais ses convictions, pour garantir le pouvoir d'achat de tous les salariés dans une année 2011 qui s'annonce inflationniste.

▪ Pour les salariés non-cadres

- Avancement des dates d'application des AI dans l'année avec AI mini en % et valeur socle
- Un financement des promotions hors budget AI
- La revalorisation de la prime annuelle des forfaités, aujourd'hui bloquée à 8,33%
- L'attribution de la prime maîtrise pour les maîtrises techniques et administratives
- L'attribution d'une prime exceptionnelle significative, proportionnelle aux appointements individuels

Suite à la réunion de transparence du 4 avril, la **CFE-CGC** a fait constater une nouvelle fois à la Direction que le faible pourcentage des promotions des techniciens, administratifs et agents de maîtrise en 2010 (12%), s'apparentait pour la **CFE-CGC**, à un désintéressement de cette population.

La **CFE-CGC** a interpellé la Direction sur la situation de cette population qui est le « Cœur » de notre entreprise et qui a subit, autant que les cadres, le plan ROC. Elle est la mémoire technique, garante du bon fonctionnement de nos processus. Ces salariés travaillent souvent en transnational, en contact permanent avec des personnes ayant des niveaux nettement supérieurs aux leurs. La **CFE-CGC** demande que des efforts significatifs, concrets et mesurables soient réalisés par la Direction pour ces catégories de salariés afin de les conforter dans leurs missions de responsabilité, d'encadrement, d'experts,...

▪ **Pour les salariés cadres**

- Avancement des dates d'application des AI au 1er janvier 2011, avec AI mini en % et valeur socle
- Une GPI (Garantie de Progression Individuelle) qui préserve le pouvoir d'achat des salariés cadres non bénéficiaires d'une AI dans l'année
- Application de la clause de rendez-vous 2010, abondée et dédiée au financement des déroulements de carrière
- Pour les promus en 2011, une mise au mini au 1er janvier 2012 sur la grille des salaires 2012
- Pour les promus en 2010, une mise au mini au 1er juillet 2011 sur la grille 2011 et non 2010
- Une prime exceptionnelle exprimée en pourcentage des salaires avec une valeur socle

▪ **Pour les salariés cadres IIIBex & IIIC :**

Les études menées par la **CFE-CGC** sur la part variable des Band IV, démontrent un manque total d'homogénéité dans ses modalités d'attribution, que ce soit au niveau européen mais aussi entre les filiales d'EADS en France.

Depuis plus d'un an la **CFE-CGC** demande l'ouverture de négociations pour harmoniser la base de calcul de la part variable pour la ramener au plus près de celle des Exécutives.

Grâce à son action au plus haut niveau de la gouvernance d'EADS, les négociations sont sur le point de démarrer, cela se passera en avril et mai 2011 et se situera au niveau européen.

Par toutes ses actions la CFE-CGC continue de défendre une politique de rémunération et d'harmonisation toujours plus ambitieuse. Son leitmotiv est de tirer le système vers le haut et de ne pas tomber dans les bonnes vieilles habitudes françaises (défendues par certains d'ailleurs) de le niveler par le bas !

La direction a la volonté de réaliser un court métrage pour ces négociations et aboutir rapidement à un accord. Tourner rondement ces négociations, pourquoi pas à condition de ne pas tourner en rond !

Quelques recommandations de montage pour la suite :

Pas de bruitage, pas de trucage mais un vrai dialogue,

Une bonne profondeur de champ,

Et en final savoir monter les marches, sans se prendre les pieds dans le tapis !

**2ème clap le 14 Avril 2011
Clap de fin (?) le 20 avril 2011**

Toulouse, le 12 avril 2011